

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

(Etablissement Public à caractère Administratif)

++++++

DIRECTION GÉNÉRALE

SYNTHESE SUR LE BILAN 2022 DES ACTIVITES ET PROGRAMMATION 2023 PORTANT MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER

Avril 2023

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE 3N

Face au déficit chronique des productions agricoles, notamment céréalières, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante et la pauvreté gagne chaque jour du terrain dans le monde rural qui comptabilise actuellement 80% des pauvres du pays, le Président de la République et le Gouvernement ont lancé l'initiative 3N, acte III les « Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L'I3N est un credo et un engagement politiques forts du Président de la République du Niger. Il constitue un axe majeur du Programme du Président de la République pour la renaissance du Niger. Il est bâti sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). L'I3N permettra au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, en matière de l'environnement, notamment les ODD1 et ODD7.

La modernisation/transformation du monde rural à travers l'initiative 3N dans le contexte actuel PDES en cours de formulation se fera par l'utilisation de techniques culturelles modernes, l'accès à l'eau, aux chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en lien avec les orientations de la stratégie, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques de base, comme la santé, l'éducation, les nouvelles technologies de l'information, aux crédits, à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entreprenariat des jeunes et des femmes.

II. RAPPEL DES OBJECTIONS DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'I3N

Les efforts effectués dans la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte en appui au nouveau Plan d'Action 2020-2025 de l'Initiative 3N qui pour objectif global de renforcer les acquis du premier Plan d'Investissement 2015-2020, tout en s'adaptant aux évolutions de l'environnement institutionnel national et international qui imposent un effort soutenu en termes de réformes. Il définit les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément à la politique du gouvernement qui traduit le cadre de priorisation des investissements des différents Ministères sous sectoriels.

Le Programme de Renaissance Acte 3 « Consolider et Avancer » de Son Excellence Monsieur MOHAMED BAZOUM, Président de la République, Chef de l'Etat, décline les principales orientations stratégiques de son mandat. Il est bâti sur sept (7) axes d'orientation qui sont repris dans la Déclaration de Politique Générale (DPG) de son Excellence Monsieur OUHOUMODOU MAHAMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Parmi les sept (7) Axes d'orientation intitulé « Modernisation du Monde Rural » pour lequel le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) est l'un des acteurs de mise en œuvre, conformément à la Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable (PNEDD, 2016). Aussi, dans la DPG, il est clairement ressorti que les actions en matière d'environnement seront orientées dans les domaines de : (i) la réhabilitation des terres dégradées, (ii) la pêche, l'aquaculture et l'apiculture, (iii) et le développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à endiguer le phénomène de la désertification.

Les objectifs assignés à l'Axe 4 « Modernisation du Monde Rural » sont définis dans la stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole Durable (SAN/DAD), ou Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » à travers son Plan d'Action 2021-2025 où le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification assure la maîtrise d'ouvrage du Programme Opérationnel (PO) 4 "Gestion Durable de l'Environnement et Accroissement des Productions Forestières et Halieutiques". Le présent rapport de suivi de la

Performance de l'Action Gouvernementale (PAG) est une traduction de la mise en œuvre du Programme Opérationnel (PO) 4 du Plan d'Actions 2021- 2025 de i3N et, est structuré comme suit :

- Bilan des réalisations physiques et financières des programmes ;
- Renforcement de capacité et gouvernance ;
- Difficultés rencontrées ;
- Conclusion.

III. BILAN DES REALISATIONS PHYSIQUES ET FINANCIERES DU PROGRAMME OPERATIONNEL (PO) 4.

Le PO 4 intitulé « Gestion Durable de l'Environnement et Accroissement des Productions Forestières et Halieutiques » est l'un des quatre (4) Programmes Opérationnels du Programme Stratégique (PS) 1 : « Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues ».

- Le PO 4 ambitionne de contribuer à l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques à travers la restauration de la base productive et l'accroissement des productions forestières et halieutiques. Il est ainsi décliné en trois sous-programmes opérationnels ci-après :
- SPO 4.1 : Gestion durable des terres et de la biodiversité ; - SPO 4.2 : Augmentation des productions forestières et halieutiques ;
- SPO 4.3 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie des populations.

Depuis 2012, une nouvelle Loi organique portant élaboration des Lois des finances a été adoptée, et à partir de 2018 sous le lead du ministère des finances, le Niger a basculé du Budget Moyens au Budget Programme, d'où l'avènement des Documents de Programmation Pluriannuelles de Dépenses (DPPD). Ainsi, à travers le DPPD, le ministère a formulé trois programmes sur lesquels est bâti le PO4. Ces trois programmes sont :

- **Programme 207** : Pilotage et administration de la politique du ministère ayant pour objectif d'assurer le fonctionnement régulier du ministère ;
- **Programme 208** : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique qui contribue au SPO4.1 et SPO4.2 ;
- **Programme 209** : Changement climatique et amélioration du cadre de vie des populations qui contribue au SPO4.3.

3.1. Programme 208/Sous-Programmes Opérationnels SPO4.1 : Gestion durable des terres et de la biodiversité.

L'opérationnalisation du SPO4.1 est faite à partir des actions ci-après :

- Récupérer les terres dégradées ;
- Gérer durablement la diversité biologique ;
- Assurer la surveillance et la protection de l'environnement.

3.1.1. Traitement des terres dégradées

Il s'agit de dresser l'état de mise en œuvre du volet mécanique des activités de Conservation des Eaux de Surface et Défense et Restauration des Sols (CES/DRS) réalisé durant l'année 2022 tant par l'Etat que par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le but visé par les travaux de CES/DRS est d'améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, de protéger les cours d'eau et les infrastructures socio-économiques contre l'ensablement.

Tableau 1 : Situation des terres dégradées traitées en 2022

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique (%)	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaire s créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisat ion Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	6 496	265	53 000	1 440	288 000	1 705	341 000	26	81 840	245 520	620
Diffa	3 854	25	5 000	1 081	216 156	1 106	221 156	29	53 077	159 232	402
Dosso	10 352	73	14 600	9 664	1 932 800	9 737	1 947 427	94	467 382	1 402 147	3 541
Maradi	17 563	45	9 000	12 685	2 537 094	12 730	2 546 094	72	611 063	1 833 188	4 629
Niamey	794	0	0	183	36 614	183	36 614	23	8 787	26 362	67
Tahoua	20 397	65	13 000	18 595	3 719 000	18 660	3 731 934	91	895 664	2 686 992	6 785
Tillabéri	10 898	482	96 400	7 799	1 559 808	8 281	1 656 208	76	397 490	1 192 470	3 011
Zinder	17 646	165	33 000	4 496	899 200	4 661	932 170	26	223 721	671 162	1 695
Total	88 000	1 120	669 606	55 943	10 742 997	57 063	11 412 602	65	2 739 025	8 217 074	20 750

Il ressort du tableau 1 que sur une prévision annuelle de 88 000 ha au plan national, 57 063 ha ont été traités en 2022, soit un taux de réalisation physique de 65% pour un coût de 11 412 602 000 FCFA. Ce taux cache des disparités au plan régional, car il varie de 23% pour la région de Niamey à 94% pour la région de Dosso. Ces écarts s'expliquent d'une part par le potentiel des terres dégradées dans les régions et d'autre part par le maillage des projets intervenant dans ces régions. Mais globalement, il s'observe une amélioration traduite par l'augmentation des superficies traitées par rapport à 2021. En effet, ces superficies passent de 38 222 ha en 2021, à 57 063 ha en 2022, soit, une augmentation de 33%. Par ailleurs, le niveau de réalisation sur ressources propres de l'Etat reste très faible, avec 1120 ha traités, correspondant ainsi à 2% de la réalisation nationale (toutes sources de financements confondues). La mise en œuvre de ces activités a permis la création de **20 750 emplois temporaires de 6 mois** (2 739 025 hjs) ayant bénéficié en cash de 8,217 milliards de FCFA.

3.1.2. Traitement des dunes

Le traitement des dunes fait partie intégrante des activités rentrant dans le processus de lutte contre l'ensablement des cuvettes et infrastructures socio-économiques. La situation de 2022 des dunes traitées est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Situation des dunes traitées

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	5 000	0	0	65	13 000	65	13 000	1	3 250	9 750	25
Diffa	12 918	200	40 000	3 443	688 600	3 643	728 690	28	182 173	546 518	1 380
Dosso	1 192	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maradi	1 740	0	0	40	8 000	40	8 000	2	2 000	6 000	15
Niamey	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Tahoua	5 479	0	0	822	164 400	822	164 000	15	41 100	123 300	311
Tillabéri	5 000	22	4 400	456	91 200	478	95 600	10	23 900	71 700	181
Zinder	8 671	0	0	1 264	252 844	1 264	252 844	15	63 211	189 633	479
Total	40 000	222	44 400	6 090	1 218 134	6 313	1 262 534	16	315 634	946 901	2 391

Il ressort de l'analyse du tableau 2, que sur une prévision annuelle de 40 000 ha, 6 313 ha de dunes ont été traitées, soit un taux de réalisation de 16% pour un montant de 1 258 134 000 FCFA. Ces réalisations relèvent essentiellement des régions de Diffa et de Zinder où la menace d'ensablement est beaucoup plus marquée et le Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT) intervient exclusivement dans la protection des cuvettes oasiennes desdites régions. Il ressort une évolution de l'indicateur passant de **4 610 ha en 2021 à 6 313 ha en 2022**, soit une augmentation de 27%. Ainsi, le traitement des dunes au cours de 2022 a permis de mobiliser **315 634 hommes-jours, ayant bénéficiés en cash d'un montant de 946 901 000 FCFA**.

3.1.3. Ouverture des bandes pare-feux

L'ouverture des bandes pare-feux vise à protéger les parcours pastoraux et la biodiversité contre les feux de brousse. Cette opération est principalement exécutée dans les zones les plus sensibles aux feux de brousse, c'est-à-dire la zone pastorale.

Tableau 3 : Situation des bandes pare-feu en 2022.

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (km)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	5 910	187	9 357	10 000	533 425	10 856	542 782	184	217 113	434 226	1 645
Diffa	2 358	200	40 000	999	49 950	1 150	57 508	49	23 003	46 006	174
Dosso	1 504	182	10 000	2 167	112 600	2 349	107 450	156	46 980	93 960	356
Maradi	1 533	193	9 650	4 100	169 865	4 342	217 107	283	86 843	173 686	658
Niamey	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Tahoua	7 936	240	12 000	8 373	418 650	8 613	430 650	109	172 260	344 520	1 305
Tillabéri	3 725	302	15 100	1 800	90 000	2 102	105 100	56	42 040	84 080	318
Zinder	2 033	360	18 000	3 140	157 000	3 500	175 000	172	70 000	140 000	530
Total	25 000	1 664	114 107	31 248	1 531 490	32 912	1 645 597	132	658 239	1 316 477	4 987

Sur une prévision annuelle de 25 000 km de bandes pare-feux, 31 382 km ont été réalisés en 2022, soit un taux d'exécution de 132% avec assez de disparités entre les régions. Globalement, l'indicateur passe de 31 050 km en 2021 à 32 912 km, soit une augmentation de 6%. Les travaux d'ouverture des bandes pare-feux ont permis de mobiliser 658 239 hommes-jours correspondant à 4 987 emplois temporaires de 6 mois, et procurer à la population un revenu net de 1 316 477 000 FCFA.

3.1.4. Lutte contre les plantes envahissantes terrestres

La mise en œuvre de cette activité permet de débarrasser les parcours pastoraux et les jachères des plantes envahissantes terrestres telles que le *Sida cordifolia* pour les substituer à termes par des espèces appréciées par les animaux et qui ont une meilleure valeur nutritive. Cette activité a donné des résultats concluants surtout dans la région de Maradi où elle est beaucoup développée.

Tableau 4 : Situation de la lutte contre les plantes envahissantes terrestres

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	100	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Diffa	500	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Dosso	500	0	0	1 040	56 142	1 404	56 142	281	28 071	56 142	213
Maradi	5 929	0	0	6 841	273 635	6 841	273 635	115	136 818	273 635	1 036
Niamey	0	362,5	14 500	0	0	362,5	14 500	-	7 250	14 500	55
Tahoua	500	0	0	350	14 000	350	14 000	70	7 000	14 000	53
Tillabéri	1 000	0	0	191	7 646	191	7 646	19	3 823	7 646	29
Zinder	1 471	0	0	334	13 376	354	13 376	23	6 688	13 376	51
Total	10 000	362,5		9 150	364 799	9 483	379 299	95	189 650	379 299	1 437

Sur une prévision annuelle de 10 000 ha, il a été réalisé 9 483 ha, correspondant à un taux de réalisation de 95% qui relèvent essentiellement des régions de Mardi et de Dosso, grâce à l'appui des PTF. On constate une amélioration du niveau d'atteinte de l'indicateur qui passe de 8 839 ha en 2021 à 9 483 ha en 2022, soit une augmentation de 7%. Par ailleurs, il a été mobilisé 189 650 hjs, correspondant à 1 437 emplois temporaires de 6 mois, et procurer à la population un revenu net de 379 299 000 millions de FCFA.

3.2. Programme 208/Sous-Programme Opérationnel SPO4.2 : Augmentation des productions forestières et halieutiques

3.2.1. Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Elle consiste à repérer et protéger les jeunes sujets ayant poussé spontanément dans les champs. La RNA a pour objectif d'accroître et de réguler la densité des arbres/arbustes dans les champs sans faire recours aux plantations.

Tableau 5 : Situation de la RNA en 2022

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	1 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Diffa	1 071	0	0	374	2 803	174	2 803	35	1 495	2 242	11
Dosso	21 429	0	0	115 659	848 085	113 078	848 085	528	452 312	678 468	3 427
Maradi	42 857	0	0	44 441	333 311	44 441	333 311	104	177 766	266 649	1 347
Niamey	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Tahoua	25 714	0	0	34 446	258 344	34 446	258 344	134	137 784	206 675	1 044
Tillabéri	25 714	800	6 000	24 329	182 464	25 129	188 464	98	100 514	150 771	761
Zinder	32 143	0	0	22 679	170 094	22 679	170 094	71	90 717	136 076	687
Total	150 000	1 197	8 878	238 950	1 792 124	240 147	1 801 101	160	960 687	1 440 881	7 277

Il ressort du tableau 5, que sur une prévision de 150 000 ha, 240 147 ha sont traités en RNA, soit un taux de réalisation de 160 %. L'indicateur a connu une progression passant de 108 822 ha en 2021 à 240 147 ha en 2022, soit une augmentation de 55%. Ce succès est dû essentiellement à la mise à échelle de la RNA du fait que c'est une activité parfaitement maîtrisée par les populations et présente un coût peu onéreux avec de très bons résultats sur le terrain. De même, il faut souligner que depuis 2020, l'Etat a procédé à l'amélioration de l'environnement juridique en la matière avec l'adoption du décret 2020-602/PRN/ME/SU/DD du 30 juillet 2020 réglementant la pratique de la RNA au Niger, décret qui comporte plusieurs mesures incitatives très favorables pour la promotion de la pratique. Par ailleurs, il a été mobilisé 960 587 hommes-jours, correspondant à **7 277 emplois temporaires de 6 mois qui ont permis de procurer à la population un revenu net de 1 440 881 000 FCFA.**

3.2.2. Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques

Cette opération vise à faucarder les plantes envahissantes comme *Typha australis*, *Euchornia crassipes* communément appelé « jacinthe d'eau » qui entravent la navigation et affectent la productivité piscicole des plans et cours d'eau infestés.

Tableau 6 : Situation de la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA	Réalisation Cout x 1000	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Diffa	0	0	0	4	3 200	4	3 200	-	1 600	3 200	12
Dosso	0	16	12 800	0	0	36	28 800	18	14 400	28 800	109
Maradi	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Niamey	200	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
Tahoua	200	0	0	72	57 600	72	57 600	36	28 800	57 600	218
Tillabéri	600	3	2 400	21	16 800	24	19 280	4	9 640	19 280	73
Zinder	800	0	0	1 014	811 200	1 014	811 200	127	405 452	810 904	3 072
Total	2 000	19	15 200	1 150	9 175 384	1 150	920 184	57	460 092	920 184	3 485

Au cours de 2022, il a été faucardé 1 150 ha de plan d'eau sur une prévision annuelle de 2 000 ha, soit 57% de réalisation. L'indicateur a connu une augmentation de 17% en 2022, ce qui le fait passer de 953 ha en 2021 à 1 150/1350 ha. Cette activité a été principalement menée dans la région de Zinder grâce à l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ainsi, l'opération a permis de mobiliser 460 092 hommes-jours, soit 3485 emplois temporaires de 6 mois ayant bénéficié en cash de 920 184 000 FCFA.

3.2.3. Production de plants forestiers

L'activité de production de plants forestiers est assurée par des privés notamment les pépiniéristes villageois généralement organisés en groupements qui sont en majorité féminins. L'essentiel de la production des plants est destiné à l'approvisionnement des programmes et projets, ONG, collectivités

et l'Etat. Les plants sont utilisés dans les différentes plantations au niveau des sites de récupération des terres, de fixation des dunes, des infrastructures socioéconomiques, etc. La production de plants forestiers de 2022 par région est détaillée dans le tableau 7.

Tableau 7 : Situation de la production des plants forestiers en 2022

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nbre de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporaires créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	12 000 000	0	0	82 320	8 232	82 320	8 232	99	2 058	8 232	16
Diffa		0	0	1 944 203	194 420	1 944 203	194 420		48 605	194 420	368
Dosso		35 000	3 500	837 069	83 707	872 069	87 207		21 802	87 207	165
Maradi		0	0	2 091 798	209 180	2 091 798	209 180		52 295	209 180	396
Niamey		0	0	1 176 189	117 619	1 176 189	117 619		29 405	117 619	223
Tahoua		30 000	3 000	2 802 464	280 246	2 832 464	283 246		70 812	283 246	536
Tillabéri		0	0	1 714 522	171 452	1 714 522	171 452		42 863	171 452	325
Zinder		0	0	1 136 969	113 697	1 136 969	113 697		28 424	113 697	215
Total	12 000 000	65 000	6 500	11 785 534	1 178 553	11 850 534	1 185 053	99	296 263	1 185 053	2 244

Sur une prévision de 12 000 000 de plants forestiers en 2022, il a été produit 11 850 534 plants, soit un taux de près de 99%. Cette production est passée de 10 710 569 plants en 2021 à 11 850 534 plants en 2022, soit une augmentation de 10%. Ainsi, cette activité a permis de mobiliser **296 263 h/jrs**, soit **2 244 emplois temporaires** créés qui ont engrangé un revenu de **1 185 053 000 de FCFA**.

3.2.4. Superficies plantées

La plantation consiste à des opérations de boisement en blocs à travers les plantations dans le cadre des bois villageois, ombrage dans les places publiques (marchés, mosquées, dispensaires...). Il est à relever que les plantations dans les ouvrages CRS/DRS ne sont pas considérées dans cette partie. La situation des superficies plantées en 2022 par région est consignée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Situation des superficies plantées en 2022

Région	Prévision (ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %	Nb de Hjs	Revenus distribués en 000 Fcfa	Emplois temporai res créés
		Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (ha)	Cout x 1000 FCFA				
Agadez	30 000	6	177	43	1 355	49	1 532	92	383	1 532	3
Diffa		60	1 878	4 970	155 553	5 030	157 431		39 358	157 431	298
Dosso		126	3 936	7 740	242 269	7 866	246 205		61 551	246 205	406
Maradi		0	0	3 401	106 441	3 401	106 441		26 610	106 441	202
Niamey		0	0	13	402	13	402		100	402	1
Tahoua		50	1 565	5 720	179 044	5 770	180 609		45 152	180 609	342
Tillabéri		115	3 600	2 673	83 657	2 788	87 257		21 814	87 257	165
Zinder		104	3 240	2 619	81 973	2 722	85 212		21 303	85 212	161
Total	30 000	460	14 396	27 179	850 693	27 639	865 093	92	216 273	865 093	1 638

Sur une prévision annuelle de 30 000 ha, 27 179 ha ont été plantés au cours de l'année 2022, soit un taux de réalisation de 92%. Cet indicateur a connu une amélioration, passant de 22 359 ha en 2021 à 27 639 ha en 2022, soit une hausse de 19%. Ainsi, cette activité a permis de mobiliser **216 273 hjs pour un revenu distribué de 865 093 000 de FCFA.**

3.2.5. Empoisonnement des mares

L'opération consiste à empoisonner des mares permanentes, semi-permanentes et même temporaires afin de booster la production halieutique et améliorer ainsi les revenus des pêcheurs et l'état nutritionnel des populations. La situation des mares empoisonnées est présentée dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 : Situation des mares empoissonnées.

Région	Prévision (Ha)	ETAT		PTF		CUMUL		Taux de réalisation physique %
		Réalisation (Mares)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (Mares)	Cout x 1000 FCFA	Réalisation (Mares)	Cout x 1000 FCFA	
Agadez	150	0	0	0	0	0	0	44
Diffa		0	0	0	0	0	0	
Dosso		0	0	0	0	0	0	
Maradi		0	0	0	0	0	0	
Niamey		0	0	0	0	0	0	
Tahoua		0	0	9	18 000	9	18 000	
Tillabéri		2	4 000	2	4 000	4	8 000	
Zinder		2	4 000	51	102 000	53	106 000	
Total	150	4	8 000	62	124 000	66	132 000	44

Sur 150 mares prévues pour l’empoissonnement au titre de l’année 2022, soixante-six (66) mares ont été empoissonnées en 2022, soit un taux de réalisation de 44%. Cette activité est passée de 51 en 2021 à 66 en 2022, soit une augmentation de 23%.

3.2.6. Production de poisson

Les données de 2022 sont issues des captures au niveau des principaux cours d’eaux sur l’ensemble du pays. Le tableau 10 donne la situation de la production de poisson en 2022.

Tableau 10 : Situation de la production de poisson

Régions	Réalisation annuelle (Tonne)	Réalisations Cumulées	Taux de réalisation %
Agadez	55 000	0	86
Diffa		11 888	
Dosso		9 510	
Maradi		951	
Niamey		476	
Tahoua		7 133	
Tillabéri		14 265	
Zinder		3 329	
Total	55 000	47 552	86

Une quantité de 47 552 tonnes de poisson frais a été capturée sur une prévision de 55 000 tonnes pour l'année 2022, soit un taux de 86 %. Le coût de la production annuelle est estimé à 71,328 milliards de FCFA, sur la base d'un prix moyen de 1 500 FCFA/kg de poisson.

3.2.7. Production des Produits Forestiers Non Ligneux (Moringa, gomme et miel)

Elle concerne principalement trois (3) produits forestiers comme indiqué dans le tableau 11.

Tableau 11 : Situation de la production des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Régions	Production des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)								
	Gomme arabique (tonne)			Feuilles de Moringa (tonne)			Miel (Litres)		
	Prévision annuelle	Réalisation annuelle	Taux de réalisation	Prévision annuelle	Réalisation annuelle	Taux de réalisation	Prévision annuelle	Réalisation annuelle	Taux de réalisation
Agadez	4 000	0	7, 65 %	150 000	1 505		30 000	0	192%
Diffa		0			9			0	
Dosso		3			2 716			1 251	
Maradi		0			4 215			30 726	
Niamey		275			29 861			2 379	
Tahoua		18			7 890			1 695	
Tillabéri		3			14 138			7 442	
Zinder		6			196			14 134	
Total	4 000	305	7,65%	150 000	60 530		30 000	57 627	192%

Il ressort de l'analyse du tableau 11, que la production de la gomme en 2022 est très faible avec un taux de réalisation de 7,65%, malgré l'importance du potentiel de production de la gomme au Niger. Quant à celle du moringa, elle est relativement faible, avec une production en 2022 de 60 530 tonnes contre 69 979 tonnes en 2021, soit une régression de 18%. Ces faibles résultats sont dus essentiellement à la difficulté de collecte des données. Enfin, pour le miel on relève que la cible annuelle a atteint un taux de 192%. Cela s'explique par un regain d'intérêt de la plupart des PFT qui sont en train d'investir dans le secteur de l'apiculture.

3.3. Programme 209/Sous-Programme opérationnel 4.3 : Renforcement de la résilience climatique et amélioration du cadre de vie des populations

3.3.1. Domaine de la salubrité

Il concerne essentiellement la collecte des déchets solides municipaux et ceux des plastiques en dépit de l'interdiction de leur importation par la loi. Ainsi, la situation de la collecte des données sur la salubrité se présente dans le tableau 12.

Tableau 12 : Situation des données sur la salubrité

Types de déchets	Prévision	Réalisation (tonne)	Taux de réalisation %	Cout x 1000 FCFA	Nombre de Hjr	Revenus distribués x 1000	Emplois temporaires créés
Déchets plastiques	500	3 441	688	688 271	347 577	688 271	2 633
Déchets solides municipaux	145 000	38 533	27	26 973	115 598	26 973	876
Total				715 244	463 175	715 244	3 509

Les travaux de collecte des déchets solides et plastiques ont permis de créer 3 509 emplois temporaires de 6 mois aux jeunes pour un revenu engrangé de 715 244 000 FCFA. Les déchets plastiques concernent surtout la région de Tahoua qui a enregistré la plus grande réalisation et quant aux déchets solides, les plus grandes réalisations ont été enregistrées dans les régions de Tahoua, Tillabéri et Dosso. Cependant, on relève une faible capitalisation des données de la ville de Niamey, malgré le développement des activités de la salubrité par la Communauté Urbaine.

3.4. Synthèse des réalisations du Programme Opérationnel 4

Le tableau 13 ci-dessous montre que la réalisation de l'ensemble des travaux du Programme Opérationnel 4 a mobilisé plus de **6,298 millions d'hommes-jours** correspondant à la création de **47 719 emplois temporaires de six (6) mois**. Ces emplois ont généré en cash, la somme de **15,347 milliards de FCFA pour un coût global des travaux de 20,318 milliards de FCFA**.

Tableau 13 : Synthèse des réalisations 2022

Activités	Unités	Cibles 2022	Réalisations 2022	Taux de réalisation	Cout *1000 FCFA	Nbre HJ	Revenus distribués (* 1000 F CFA)
1. GESTION DURABLE DES TERRES		290 000	314 156	108%	15 775 720	4 664 988	11 904 339
1.1 Traitement des terres dégradées	ha	88 000	57 063	65%	11 412 602	2 739 025	8 217 074
1.2 Fixation des dunes	ha	40 000	6 313	16%	1 262 534	315 634	946 901
1.3 Lutte contre les plantes envahissantes terrestres	ha	10 000	9 483	95%	379 299	189 650	379 299
1.4 Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	ha	2 000	1 150	57%	920 184	460 092	920 184
1.5 Régénération naturelle assistée (RNA)	ha	150 000	240 147	160%	1 801 101	960 587	1 440 881
2. Production des plants	plant	12 000 000	11 850 534	99%	1 185 053	296 263	1 185 053
3. Plantations	ha	30 000	27 639	92%	865 093	216 273	865 093
4. Empoisonnement des mares	mare	150	66	44%	132 000	-	-
5. Ouverture des bandes pare feux	km	25 000	32 912	132%	1 645 597	658 239	1 316 477
6. Production de la gomme arabique	tonne	4 000	306	7,65%	-	-	-
7. Production de moringa	tonne	150 000	60 530	40%	-	-	-
8. Production du miel	litre	30 000	57 627	192%	-	-	-
9. Production de poissons	tonne	55 000	47 552	86%	-	-	-
10. Quantité déchets plastiques	tonne	500	3 441	688%	688 271	347 577	48 902
11. Quantité déchets municipaux	tonne	145 000	38 533	27%	26 973	115 598	27 310
Total					20 318 707	6 298 938	15 347 174

3.5. Bilan du budget des Programmes 207 ; 208 et 209 du DPPD

Le bilan financier des Programmes budgétaires (Programme 207 ; 208 et 209) du ministère est présenté dans le tableau 14.

Tableau 14 : Bilan financier des Programmes budgétaires

Programmes	Crédits votés	Crédits libérés	Crédits consommés	Taux d'exécution (%)
Pilotage et administration de la politique du Ministère	1 761 495 527	1 756 601 676	1 756 601 676	100%
Gestion durable des terres, des Eaux et de la diversité biologique	6 425 498 790	5 643 307 581	5 643 307 581	88%
Changement climatique et Amélioration du Cadre de vie des populations	265 967 511	244 731 214	244 731 214	92%
Total général	8 452 961 828	7 644 640 471	7 644 640 471	90%

Source : DRFM/ME/LCD, 2022

Le taux global d'exécution du budget 2022 du ministère est de 90%, dont 100% pour le Programme 207 « Pilotage et administration de la politique du Ministère », 88% pour le Programme 208 « Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique » et 92% 18 pour le Programme 209 « Changement climatique et amélioration du cadre de vie des populations ». Cette performance serait davantage meilleure, n'eût été les faibles taux de consommation des Projet Wap Adapt et PGIEO/NN qui sont respectivement et 25% et 47%.

3.6. Renforcement des capacités et gouvernance

3.6.1. Renforcement des capacités

Dans le cadre du renforcement de capacités techniques, plusieurs activités ont été conduites dont notamment :

- La formation de 21 465 producteurs et productrices en divers thématiques dont notamment sur : les techniques et technologies en Gestion Durable des Terres et des Eaux, la pêche et l'aquaculture, la biodiversité, les changements climatiques, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l'amélioration du cadre de vie et du développement durable, etc. ; La mise en place de 2 structures/réseaux d'acteurs des filières halieutiques ;
- La création de 39 fermes piscicoles ;
- La création de 4 fabriques d'aliments poisson ;
- La création d'une boutique d'intrants de production de pêche et d'aquaculture ;
- La participation à la foire lors du sommet des femmes transformatrices d'Afrique ;
- Le lancement de la Marque Nakowa du partenariat Moringa du Programme 2 SCALE.
- La participation de 219 promoteurs d'emplois verts à la foire du SAHEL Niger ;
- La création de cinquante (50) coopératives de production et de vente de miel ; - la création de cinquante-trois (53) usines de transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) financées par les PTF ;
- La vulgarisation de 7 880 foyers améliorés ;
- L'acquisition d'un Drone Iris T250 et accessoires (autonomie de vol : 1 à 2 heures, portée radio max : 15 km, vitesse de croisière : 70 à 80Km/h) ;
- L'équipement des entreprises et groupements de production et de vente de miel de la localité de Bandé par le PRESIBALT ;
- L'équipement des entreprises et groupements de production et de vente de Moringa des localités de Birnin Konni, Illéla, Maradi, Namaro et Niamey par le PASEC et 2 SCALE ;
- La dotation des pêcheurs et mareyeurs en kits de conservation et de transformation des produits piscicoles ;
- La dotation en équipement informatique et bureautique.

Tableau 15 : Situation des cadres formés

Domaines de formation	Nombre de cadres formés
Gestion Durable des Terres	494
Changements Climatiques	17
Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	70
Sauvegarde environnementale et sociale	247
Cadre de Vie et Développement Durable	344
TOTAL	1 172

Source : Rapports DGEF et DGEDD, 2022

3.6.2. Gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, une série d'activités a été réalisée au cours de l'année 2022:

- L'adoption du Décret N°2022-293/PRN/ME/LCD du 07 avril 2022 fixant le plan de carrière des agents du cadre des Eaux et Forêts ;
- L'adoption du Décret N°2022-294/PRN/ME/LCD du 07 avril 2022 fixant les modalités de gestion des terres oasiennes ainsi que les ressources naturelles qui se rattachent ;
- L'adoption du Décret N°2022-460/PRN/ME/LCD du 02 juin 2022 portant modification du Décret N°2021-161 du 05 mars 2021 déterminant les modalités de gestion des produits et des activités polluant ou dégradant l'environnement et fixant la redevance relative ;
- L'adoption du Décret N°2022-589/PRN/ME/LCD du 21 juillet 2022 portant adoption de la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux Changements Climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2035) et son Plan d'Actions (2022-2026) ;
- L'adoption du Décret No 2022-807/PRN/ME/LCD du 20 Octobre 2022 portant statut, identification, et modalités de suivi des Ecosystèmes dépendants des eaux souterraines ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication du Ministère ;
- L'adoption du Plan d'aménagement et de Gestion de la RNNAT et RPF ;
- La délivrance de 66 Certificats de Conformité Environnementale pour des projets de développement et sociétés privées à caractère industriel ;
- Le suivi et contrôle de 80 Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour des projets et programmes assujettis ;
- La délivrance de 136 attestations de conformité de sites de stockage de déchets dangereux et des magasins de stockage de produits chimiques ; - la conduite de 140 missions d'inspection de sites de stockage de déchets dangereux et des magasins de stockage de produits chimiques ;
- L'autorisation pour l'enlèvement et le mouvement au niveau national de 685 tonnes de déchets dangereux ;
- La conduite d'une étude sur la contribution de 2 filières de PFNL (Gomme arabique et Moringa) au PIB et à l'Economie des ménages.

3.7. Effets induits des réalisations

Les réalisations dans le secteur de l'environnement, particulièrement celles liées à la GDT ont permis d'obtenir un certain nombre d'effets tant sur le plan écosystémique que socio-économique. Sur le plan écosystémique, on dénote entre autres effets induits suivants :

- Les rendements des productions agro-sylvo-pastorales ;
- La quantité de carbone séquestrée ;
- La préservation et l'amélioration de la biodiversité qui s'observent à moyen et long terme, comme l'évolution des populations de girafes qui est passée de 50 individus en 1996 à 904 individus en 2022.

Les sites ayant fait l'objet de suivi de la biomasse sont des sites qui ont étéensemencés à base d'herbacées, qui disposent de Comités de Gestion (COGES) et qui sont protégés par un système de gardiennage. Ce sont des sites de récupération des terres dégradées et de lutte contre les plantes envahissantes terrestres qui étaient à l'origine improductifs avant leur traitement. Ainsi,

après leur traitement mécanique et le traitement biologique, le rendement moyen de la biomasse passe de zéro à 857 kg de MS/ha avec le plus grand rendement enregistré dans la région de Maradi (2256,2 kg de MS/ha) et le plus petit rendement enregistré dans la région de Tillabéry (294 kg de MS/ha). Sur le plan agricole, les rendements moyens totaux sont de : 319,72 kg/ha pour le mil, 81,25 kg/ha pour le niébé en cultures associées (le mil et le niébé) et 444,69 kg/ha pour le sorgho.

Sur le plan socio-économique, les effets induits se résument à :

- La réduction de l'exode rural à travers la création de 47 719 emplois temporaires de six mois de travail suite aux travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ;
- Le développement des compétences locales en matière des techniques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE), des techniques de valorisation des plantes aquatiques et terrestres envahissantes, des techniques d'agroforesterie et de Régénération Naturelle Assistée ;
- L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par l'augmentation de : (i) la production agro-sylvo-pastorale, (ii) des Produits Forestiers Non Ligneux, (iii) la production halieutique et (iv) des produits de la chasse ;
- L'autonomisation des femmes et des jeunes à travers l'augmentation substantielle des revenus des ménages vulnérables issus du Cash For Work par la distribution de quinze milliards deux cent cinquante millions soixante un mille (15 257 061 000) francs CFA et les Activités Génératrices de Revenus (AGR) connexes (petit commerce développé sur les sites HIMO) ;
- L'augmentation des revenus des ménages à travers la vente des feuilles de moringa, du miel, de la gomme arabique et du poisson estimés à plus de 86 039 031 000 francs CFA.

3.8. Difficultés rencontrées

Comme difficultés majeures rencontrées il faut citer :

- L'insuffisance dans la collecte des données de certains indicateurs liés aux Produits Forestiers Non Ligneux particulièrement la gomme arabique ;
- La non capitalisation des données de certains ONG et Projets intervenant dans les domaines de la GDT et surtout la salubrité ;
- L'insécurité dans certaines zones, ce qui n'a pas facilité le suivi régulier des activités ;
- La progression du front agricole dans la périphérie du Parc W ;
- Le développement des activités d'orpaillage dans les zones adjacentes de la Réserve Totale de Faune de Tamou et la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré ;
- La persistance du braconnage et les formes de criminalités environnementales dans les zones à risque isolées et difficiles d'accès ;
- L'insuffisance des moyens d'intervention (logistique et équipement).

CONCLUSION PARTIELLE

La mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte 3, au niveau du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, au titre de 2022 a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants. En effet, la performance de la plupart des indicateurs de produits a

dépassé celles de 2021. Concernant la gouvernance, d'importants textes ont été adoptés sur le plan technique et sur le plan de la gestion des ressources humaines dont notamment l'adoption du décret sur le plan de carrière qui est une première au niveau du secteur SAN/DAD. Aussi, des efforts ont été réalisés dans l'accompagnement des producteurs/productrice et également dans la formation et l'équipement des cadres. **Enfin, l'ensemble des réalisations a permis de mobiliser 6,298 millions hommes-jours, soit la création de 47 719 emplois temporaires de six mois. Les bénéficiaires ont engrangé un montant global de 15,347 milliards de FCFA suite aux travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).**

IV. BILAN 2022 DE L'AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le bilan 2022 de la Direction Générale et l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte se résume à :

- La validation des documents nationaux relativement aux études portant sur la situation de référence nationale ;
- La nationalisation du cadre de résultats et de redevabilité de l'Accélérateur et de l'APGMV ;
- Les activités portant sur le renforcement de la FACI de Badaguichiri ;
- La participation aux rencontres nationales et régionales ;
- La participation à la formulation des projets nationaux et sous-régionaux ;
- Etc.

V. LEÇONS APPRISES SUR LE NIVEAU ET LA QUALITE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR

Les principales leçons apprises au cours de cette campagne 2022 sont les suivantes :

- Le recours au télé travail dû à l'avènement de la pandémie de la COVID-19 ;
- L'utilisation des nouvelles technologies (drones, blockchain, ...) dans le suivi ;
- La culture de la performance, notamment la rationalisation d'utilisation des ressources liées au budget-programme ;
- Le succès de l'approche budget-programme dépend essentiellement du respect du plan d'engagement.

VI. DIFFICULTES RENCONTREES

En dépit des progrès enregistrés, les principales difficultés rencontrées sont :

- L'insuffisance de synergie entre la multitude d'acteurs intervenant dans le secteur de l'environnement, particulièrement dans la gestion durable des terres et des eaux (GDTE) ;
- La faible allocation des ressources financières sur budget propre de l'Etat malgré le rôle stratégique du secteur dans l'atteinte de l'objectif faim zéro (ODD 2) ;
- La dispersion des projets et programmes de l'environnement dans les autres Ministères ;
- La faible capitalisation des données sur les programmations et les réalisations de certains ANE intervenant dans le secteur ;

- Le faible renseignement de certains indicateurs ;
- L'insuffisance des moyens financiers pour renseigner certains indicateurs nécessitant des enquêtes comme dans le cas des produits forestiers non ligneux, en particulier la Gomme arabique et le Moringa ;
- Les capacités limitées en télé travail ;
- Le très faible financement des chaînes de valeur des PFNL et halieutiques ;
- La faible maîtrise des nouveaux outils de gestion des ressources naturelles (plan de gestion, SITR, Système informatisé de Suivi-Evaluation du ministère en charge de l'Environnement, outils de collecte des données, textes réglementaires, etc.) par les agents.

VII. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Dans l'optique d'améliorer la mise en œuvre du nouveau plan d'action de l'i3N (2021-2025) et de renforcer la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, des perspectives et orientations sont formulées comme suit :

- Créer un fonds commun pour l'environnement ;
- Opérationnaliser le Fonds National de l'Environnement ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des agents sur les outils de gestion des ressources naturelles (plan de gestion, SITR, Système informatisé de Suivi-Evaluation du ministère en charge de l'Environnement, drone, GPS, le SIG, Kobotoolbox, textes réglementaires, etc.);
- Créer et/ou réhabiliter les pépinières communales au niveau de chaque commune ;
- Renforcer les capacités des ANE (Privées et des ONG) dans le dispositif de collecte de données du ME/LCD ;
- Réactualiser l'inventaire des domaines forestiers de l'état ;
- Réaliser l'inventaire forestier national ;
- Réaliser une étude sur la contribution du secteur de l'environnement dans le PIB.

VIII. PROGRAMATION 2023

8.1. Justification du programme 2023

Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains continuent à faire le plaidoyer sur l'Initiative GMV pour le Sahara et le Sahel, dans toutes les rencontres internationales et ce depuis son adoption en 2007 par l'Union Africaine. Ce plaidoyer est davantage intensifié lors, notamment celui lors de la CoP15 à Paris, la rencontre des Ministres du 7 septembre 2020 adoptant le rapport d'évaluation du rapport de mise en œuvre de l'initiative GMV, et dernièrement la Table Ronde des bailleurs de fonds du 11 Janvier 2021 en prélude à *One Planet Summit* sur la biodiversité qui s'est tenu le 12 Janvier 2021. Ces efforts réalisés par les chefs d'Etat et des partenaires ont permis de repositionner, en vue de placer au niveau international l'Initiative de la Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne (IGMVSS) en tant comme réponse africaine face aux défis de changement climatique, de la désertification et la dégradation des Terres, et de la conservation de la biodiversité.

D'importants partenariats ont été mobilisés et acquis pour la cause de ce programme panafricain fédérateur des trois Conventions Post-Rio. Des ressources financières importantes ont été annoncées par les partenaires qui restent seulement à être mobilisées. Notons que les ressources financières de l'Union Européenne ont été mobilisées par la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCDD à travers deux projets régionaux pilotes – Projet Action Contre la Désertification et Projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) qui ont permis la réalisation des efforts jusqu'ici enregistrés au Niger.

Ainsi, la programmation 2022, s'inscrit dans un contexte post covid, particulièrement marqué par la Table ronde de Paris, les conclusions provisoires de l'Accélérateur, la révision de la CDN et prise en compte du changement climatique, de la neutralité en matière de la dégradation des terres, et de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, thématiques qui constituent parmi tant d'autres, un important défi pour la réalisation de l'IGMVSS.

C'est pourquoi, la programmation 2022, du quinquennat 2021-2025 de l'APGMV, constitue deuxième année de la phase opérationnelle et d'amplification des actions sur le terrain. Les objectifs stratégiques pour la réalisation de la vision de la GMV à l'horizon 2025, comme souligner par l'APGMV, qui est de créer, dans la zone d'intervention de la GMV, des Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE) avec l'identification et la mise en place des Domaines Agricoles Communautaires Intégrés (DACI) à travers l'amplification et la dissémination des Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI), ce qui permettrait, sur la base d'actions prioritaires identifiées et mises en œuvre, la matérialisation effective de l'IGMVSS et la transformation des vastes zones arides et semi arides du Niger, afin de soutenir la résilience des Communautés locales bénéficiaires contre les effets de changement climatique, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ; le renforcement des productions agrosylvopastorales pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, le renforcement des infrastructures socioéconomiques de base, la lutte contre la migration et l'accélération du retour des jeunes aux terroirs.

8.2. Objectifs de la programmation 2022

Les objectifs du programme 2022 de l'ANGMV-NIGER s'inscrit dans le cadre global des orientations stratégiques de la Planification Opérationnelle 2021-2025 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte pour répondre aux nouvelles orientations du Gouvernement du Niger, notamment le Document de la Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) et les nouvelles orientations de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Cette programmation 2022 s'articule en particulier autour des objectifs suivants :

- La consolidation des acquis engrangés jusqu'ici et le renforcement de la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs restaurés ;
- La mise en place et le renforcement d'un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer, renforcer la visibilité des activités de l'Agence Nationale et créer un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain ;

- Le fonctionnement des capacités institutionnelles et techniques de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

8.3. Actions prioritaires identifiées par Objectif

Objectif 1 : consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs.

Le présent objectif vise à consolider les acquis des interventions réalisées jusqu'ici avec la mise en place et l'animation des comités locaux de développement durables chargés de la gestion des sites restaurés dans le terroir, leur affectation et leur valorisation des fins de productions agrosylvopastorales ; le renforcement et/ou la création des comités nationaux de concertation et la mise en place de l'alliance nationale autour de la Grande Muraille Verte au Niger, ainsi que la prise en charge de leur animation ; le renforcement de la présence permanente de l'Agence sur le terrain et dans les terroirs en vue d'évaluer, de façon permanente, l'utilisation des réalisations, mais aussi évaluer les impacts de ces utilisations. Cette animation permanente des différents cadres de concertation à tous les niveaux, mais aussi la présence des cadres de l'Agence permettra de renforcer la visibilité de l'Agence Nationale GMV. Pour ce faire, il est envisagé :

- 1.1. La mise en place et le fonctionnement de 20 Comités locaux de développement durable dans 20 Communes ;
- 1.2. Le renforcement de l'Alliance Nationales au tour de la Grande Muraille Verte par la tenue régulière des rencontres de l'Alliance pour discuter et décider sur les préoccupations émergentes dans la mise en œuvre de la GMV au Niger à travers notamment les réunions de la Taskforce ;
- 1.3. Les missions d'information et de sensibilisation sur la valorisation des sites restaurés en vue du partage du cadre simplifié de mise en valeur des sites restaurés ;
- 1.4. Le renforcement et/ou la mise en place des cadres nationaux et régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement ;
- 1.5. L'organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés.
- 1.6. Appui à la mise en place et l'optimisation de 10 FACI.

Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain.

Cet objectif vise la mise en place et le renforcement d'un dispositif opérationnel d'information, de communication et de plaidoyer en vue de renforcer la visibilité de l'Agence Grande Muraille Verte au Niger. Pour ce faire, il est prévu :

- 2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations en vue d'assurer la collecte des données et le suivi/évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention de la GMV ;

- 2.2. Mettre en place et assurer le fonctionnement du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV ;
- 2.3. Assurer une connexion fiable du système national d'information géographique au système régional de suivi basé au Siège de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en vue d'avoir en temps réel, des informations et des alertes aux décideurs et aux populations sur l'évolution de la GMV, visionner le potentiel important des ressources naturelles et leur dynamique dans les différents terroirs ;
- 2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites ;
- 2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement du bouquet IEC/ GMV composé des initiatives suivantes.
 - L'organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires ;
 - L'organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration, et de la fraternité dans les différentes régions du Niger,
 - L'organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région,
 - La mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV ;
- 2.6. L'organisation d'un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche.

Objectif 3 : Le fonctionnement de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

Cet objectif vise à assurer le fonctionnement régulier de l'Agence et de ses différents organes. Il s'agit pour cet objectif de formaliser et assurer le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Conseil d'Etablissement tel que prévu par la Loi portant création et organisation de cette agence.

8.4. Budget par Objectif et Total 2023

Le budget prévisionnel de la programmation des activités 2023 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte se résume comme suit :

Programmation2023_ANGMV- NIGER

Objectif / Activité	Cout unitaire	Quantité	Montant total
Objectif 1 : Consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs			
1.1. Renforcement et/ou la mise en place du cadre national de concertation et assurer son fonctionnement	5 000 000	1	5 000 000
1.2. Renforcement et/ou la mise en place des cadres régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement	2 500 000	8	20 000 000
1.3. Organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés	5 000 000	3	15 000 000
1.4. Appui à l'optimisation des 10 FACI existantes	7 500 000	10	75 000 000

Total Objectif 1			115 000 000
Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain.			
2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations GMV en vue d'assurer la collecte des données et le suivi et l'évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention GMV	20 000 000	1	20 000 000
2.2. Mettre en place et assurer au moins 3 réunions par an du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV	1 500 000	3	4 500 000
2.3. Assurer une connexion fiable et permanente du système national d'information géographique au système régional de suivi APGMV	500 000	12	6 000 000
2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites	10 000 000	2	20 000 000
2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement d'un bouquet IEC/ GMV composé de :			
2.5.1. Organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires	15 000 000	1	15 000 000
2.5.2. Organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration et de la fraternité dans les différentes régions du Niger	50 000 000	1	50 000 000
2.5.3. Organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région	1 500 000	40	60 000 000
2.5.4. Œuvrer pour la mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV	5 000 000	1	5 000 000
2.6. Organiser un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche en vue de la mise en place d'une alliance nationale autour de la GMV.	50 000 000	1	50 000 000
Total Objectif 2			180 000 000
Objectif 3 : Assurer le fonctionnement des organes statutaires de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte			
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière du Conseil d'Administration de l'Agence	5 000 000	2	10 000 000
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière des rencontres du Comité d'Etablissement de l'Agence	1 500 000	2	3 000 000
3.2. Fourniture de bureaux	10 000 000	1	10 000 000
3.3. Consommables informatiques	12 500 000	1	12 500 000

3.4. Produits d'entretien	2 500 000	1	2 500 000
3.5. Consommation d'Eau et d'Electricité	PM	PM	0
3.6. Elaboration et validation du manuel de procédures administratif et comptables	40 000 000	1	40 000 000
3.7. Processus d'obtention du certificat des normes environnementales	25 000 000	1	25 000 000
3.8. Renouvellement de la logistique (acquisition de 2 véhicules DC et 1 SW)	20 000 000	2	40 000 000
3.9. Renouvellement de la logistique (acquisition de 1 véhicule V8 Station Wagon)	40 000 000	1	40 000 000
3.10. Carburant et lubrifiant (7 500 000 Fcfa/Trimestre)	7 500 000	4	30 000 000
Total Objectif 3			213 000 000
TOTAL GENERAL BUDGET 2023			508 000 000

Ce programme prend en compte le besoin de la logistique de l'Agence. En effet, les 3 véhicules de l'Agence datent de 2012 acquis dans le cadre de l'appui du Gouvernement avant le développement de l'insécurité au Sahel et au Niger en particulier. Aussi, il faut noter l'exiguïté du bureau de l'Agence qui nécessite d'être élargi avec la construction d'un nouvel local, ainsi que l'acquisition des matériels informatiques et la fourniture du bureau pour assurer un bon suivi et un rapportage efficace des activités portant mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger et rendre compte fidèlement aux partenaires techniques et financiers.